



---

## Lettre ouverte aux syndicats de salariés et d'employeurs de la convention collective nationale de la production audiovisuelle

Paris, le 22 avril 2024

Nous, associations professionnelles signataires, représentons les salariés de la production audiovisuelle qui conçoivent et fabriquent les programmes. À ce titre nous tenions à revenir sur le mouvement social multiforme qui a pu surprendre certains d'entre vous à la fin de l'année 2023.

Comme lors de tout conflit social se cachent derrière les revendications salariales, d'autres problématiques qui ne sont pas directement exprimées ou revendiquées.

Non seulement la signature de l'avenant numéro 17 à la CCNPAV n'a que très partiellement répondu aux attentes de revalorisations salariales mais celles-ci ont été conditionnées à un morcellement de la convention qui ne faisait pas partie des revendications des salariés. Quant à la situation en partie responsable de ce mouvement social, elle n'a pas été évaluée comme elle aurait dû l'être.

Aujourd'hui les équipes sont démotivées, fatiguées, parfois épuisées et se sentent de plus en plus dévalorisées.

À la pression économique croissante pour fabriquer à moindre coût et le plus rapidement possible s'est ajoutée la numérisation complète de la chaîne de fabrication qui est devenue très désorganisée.

La désorganisation a désormais contaminé la préparation des projets qui s'en trouve réduite voire expédiée.

Jusqu'à présent, dans le souci de maintenir tant bien que mal un niveau de qualité technique et artistique des programmes, films et séries, les équipes de production et de post-production ont toujours pris sur elles pour compenser cette pression et cette désorganisation, y compris en assumant des décisions contre-productives voire aberrantes dans le pire des cas.

Mais aujourd'hui les conséquences se font directement sentir sur les salariés eux-mêmes.

On parle ici d'amplitude horaire qui empiète largement sur la vie personnelle, de fatigue physique croissante, de charge mentale permanente, jusqu'au burn-out pour les cas les plus graves.

Nous sommes désormais arrivés à un point de rupture qui rend cette situation insupportable.

À cette pression et ce stress qui transforment notre travail et le rendent de plus en plus pénible et de moins en moins valorisant, s'ajoute un recours, dans certains cas de façon récurrente, au non respect des règles du droit.

Par la présente nous souhaitons donc attirer votre attention sur l'incompréhension croissante entre les équipes et les productions face à la dégradation continue et inquiétante de nos conditions de travail.

Est-ce aux salariés de compenser les problèmes de développement et de financement alors que cette responsabilité incombe aux producteurs ?

Dans ce contexte, il serait illusoire de croire que l'accord du 19 janvier 2024 ait pu apporter la moindre réponse à ces légitimes inquiétudes.

Il est temps que la cécité, volontaire ou non, sur ce que nous vivons, cesse.

Veuillez croire à nos salutations les plus respectueuses.

**ACFDA** | Association des chargés de figuration et de distribution artistique

**ADIT** | Association française des DIT

**AFAP** | Association française des accessoiristes de plateau

**AFCCA** | Association française des costumiers du cinéma et de l'audiovisuel

**AFCS** | Association française des cadreuses et cadresurs steadicam

**AFR** | Association française des régisseurs du cinéma et de l'audiovisuel

**AFSI** | Association française du son à l'image

**AMC** | Association des maquilleuses et maquilleurs de cinéma

**AOA** | Assistants opérateurs associés

**ASAP&CO** | Association des secrétaires, assistant·e·s de production et coordinateur·rice·s

**LMA** | Les Monteurs associés

**LSA** | Les Scriptes associés

**SHADE** | Association des étalonneur·euse·s